

Recours au Règlement

da qui, dans le cas de l'amiante, sont chargés d'effectuer les travaux.

Le Bureau de la régie interne s'est réuni à midi aujourd'hui et je pense pouvoir dire à la population, avec l'appui de tous les députés, que le Bureau, en tant qu'employeur de tout le personnel de la Colline, éprouve les plus vives appréhensions quant à la possibilité que des problèmes existent et qu'il entend aller au fond des choses.

Évidemment, dès que le Bureau aura reçu le premier rapport du spécialiste, je m'engage à en communiquer la teneur aux députés, ainsi que tous renseignements ultérieurs jugés pertinents, de façon que tous les députés et tous les employés puissent savoir tout d'abord s'il existe un danger réel, ensuite quelle en est l'ampleur, et enfin ce que le Bureau fait ou peut faire pour remédier à la situation.

Je donne la parole au député de Cap-Breton—Richmond—Est. Avant qu'il ne débute, cependant, mieux vaudrait peut-être que je dépose les documents dont je viens de parler.

Une fois que j'aurai entendu le député de Cap-Breton—Richmond Est, j'entendrai le député de Kamloops.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vous sais gré de votre mise au point et de votre promesse de nous fournir, à la mi-janvier, d'autres renseignements sur cette question importante.

Puisque le ministre des Travaux publics est parmi nous maintenant, je voudrais lui présenter une requête même si je sais que nous n'avons pas coutume de le faire une fois la période des questions terminée. Je me demande s'il accepterait de remettre à la Chambre et aux députés les résultats de tous les tests effectués par son ministère pour déceler la présence d'amiante à l'intérieur des immeubles du Parlement, afin que tous ces renseignements soient rendus publics et que nous puissions les examiner à loisir. Bien sûr, l'expert-conseil indépendant, dont les services auront été retenus par le Bureau de régie interne, en disposera ensuite pour procéder à une évaluation complète et définitive de la situation, non seulement pour rassurer les députés et leurs employés, mais également tous ceux qui travaillent sur la colline du Parlement.

M. le Président: Le député a posé une question au ministre qui a écouté très attentivement la présidence, cela va de soi. À vrai dire, et à moins d'avis contraire de la Chambre, je m'en remets entièrement à lui. Le ministre voudra peut-être répondre.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me rends compte de la gravité de la situation et du désir de mes collègues qui veulent savoir à quoi s'en tenir exactement. Je prends cette demande très au sérieux et j'ignore si des raisons de procédure ou toute autre raison m'empêchent de me rendre à cette requête, mais je vais y voir et je ferai rapport à la Chambre.

J'ajouterai que des précautions ont été prises. Les députés seront peut-être heureux d'apprendre qu'on condamne le grenier de l'édifice de l'Ouest notamment, un endroit critique. Les agents de sécurité ont reçu ordre d'interdire l'accès à ce grenier dont les poutres d'acier sont recouvertes d'amiante. On me dit que le service de sécurité de la Chambre a accepté de garder verrouillée la porte menant à cette partie de l'édifice pour parer à tout risque possible, et que la porte d'accès avait été entièrement scellée avec un bourrelet de calfeutrage pour garder les particules d'amiante à l'intérieur. La Chambre sait également que lorsque que des rénovations sont entreprises dans les locaux du Parlement, comme c'est le cas à l'édifice Wellington, l'amiante est enlevée avec toutes les précautions de rigueur.

Je ne suis pas expert en la matière, cela va sans dire, mais je crois comprendre également que sous sa forme inerte, c'est-à-dire non friable, l'amiante n'est pas considéré généralement comme un produit dangereux. Cependant, ce n'est pas le cas dans les zones de service, où elle peut être dérangée.

Monsieur le Président, je crois vous avoir entendu dire, lorsque mon collègue a soulevé cette question, le 19 novembre dernier si je ne m'abuse, que des tests sur la qualité de l'air avaient été effectués avec le concours de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et que ces tests n'avaient pas révélé la présence de substances dangereuses. Mais notre ministère tient à effectuer cette inspection et nous agissons, bien sûr, comme les serviteurs des ministères responsables et de la Chambre, en suivant toutes les instructions que vous jugerez bon de nous donner.

M. Riis: Monsieur le Président, vous avez déclaré que vous trouveriez rapidement une entreprise indépendante pour évaluer la situation. Je veux simplement suggérer